

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** interpellation urgente  
**Titre :** Pérennisation de l'ECS : une piqûre de rappel  
**Initiant-e(-s) :** s'impose Mathilde MAILLARD

---

Le 5 avril dernier, la Municipalité de Lausanne communiquait sa décision de pérenniser l'espace de consommation (ECS) situé au Vallon et d'augmenter cet espace d'une « antenne » située au nord de la place de la Riponne, dont l'ouverture est prévue pour octobre 2023. La Municipalité informait également que la pérennisation de l'ECS et que les mesures complémentaires présentées seraient financées par le budget de fonctionnement. Dans ce contexte, il apparaît urgent que la Municipalité réponde aux questions des interpellateurs.

---

En juin 2016, la Municipalité de Lausanne présentait le rapport préavis 2016/41 « Politique communale en matière de drogues » qui prévoyait notamment l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans d'un espace de consommation sécurisé. Suite à l'adoption de ce préavis en mai 2017, l'ESC du Vallon ouvrait ses portes en octobre 2018.

Le 5 avril 2023, soit 5 ans plus tard, la Municipalité de Lausanne annonçait la pérennisation de l'ECS ainsi que la création d'une nouvelle antenne au nord de la place de la Riponne, pour une durée pilote minimale de 2 ans.

La pérennisation de l'Espace de consommation du Vallon et la création d'un nouvel espace à la Riponne soulève un certain nombre de questions quant à la réalisation des objectifs fixés, au fonctionnement et au financement de ces espaces, à leur dimensionnement et à leur fréquentation.

En outre, l'intégration d'un nouvel espace de consommation au nord de la place de la Riponne suscite des interrogations compte tenu des nombreux commerces, restaurants et autres activités qui s'y déroulent.

Dans la mesure où la Municipalité n'entend pas soumettre de rapport-préavis au Conseil communal concernant la pérennisation de l'ECS et la mise en œuvre d'un nouveau projet-pilote, la présente interpellation urgente demande des précisions à la Municipalité.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- L'augmentation des dépenses, respectivement de la subvention cantonale, liées à la pérennisation de l'ECS et à la création de la nouvelle antenne figuraient-elles au Budget 2023 ? Cas échéant, ces éléments figuraient-ils dans les renseignements complémentaires ?
- Comment la Municipalité explique-t-elle le fait que le projet pilote de l'ECS ait fait l'objet d'un préavis (n°2016/41) permettant la mise en œuvre du projet

# Conseil communal de Lausanne

---

pendant 3 ans mais que sa pérennisation ne fasse pas l'objet d'un nouveau rapport préavis ?

- La Municipalité a-t-elle effectué un bilan du projet pilote de l'ECS du Vallon? Si oui, quelles sont les conclusions de ce bilan notamment en terme de fréquentation et de suivi des personnes concernées ?

- Des mesures complémentaires s'agissant de l'ECS du Vallon sont-elles envisagées de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés par le rapport préavis 2016/41 ?

- Un budget de fonctionnement de l'espace de consommation et de sa nouvelle antenne a-t-il été établi ? Cas échéant, pourquoi celui-ci n'a pas fait l'objet d'une communication au Conseil communal ?

- En particulier, comment sont répartis les moyens financiers/le personnel/les subventions entre l'espace du Vallon et la nouvelle antenne de la Riponne ?

- La Municipalité entend-elle mettre un groupe de suivi/groupe d'accompagnement du projet en place? Cas échéant de qui sera-t-il composé ?

- Quelles sont les mesures d'encadrement du projet-pilote de la Riponne qui seront mises en place ? En particulier, à quelle fréquence l'utilisation de ce nouvel espace sera réévalué et cas échéant ajusté ?

- La Municipalité envisage-t-elle la création d'autres espaces de consommation dans un horizon de 1 à 5 ans ?

-Quels sont les objectifs attendus en terme de salubrité et d'occupation de l'espace public, en particulier qu'est-il prévu s'agissant des WC publiques et des rassemblements de consommateurs dans l'espace public ?

- S'agissant de la nouvelle antenne à la Riponne, quel processus de consultation des commerçants/ restaurateurs/maraîchers/garderie/usager de la place, du parking et de la garderie a été mise en place ? Cas échéant, le résultat de cette consultation sera-t-elle rendu public ?

- Des mesures compensatoires à l'égard des commerçants et restaurateurs de la place de la Riponne sont-elles envisagées ? Cas échéant, une éventuelle perte de chiffre d'affaire sera-t-elle indemnisée ?

---

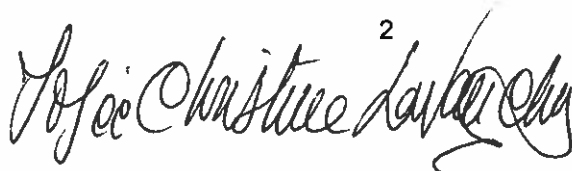
Lausanne, le 2 mai 2023

Signataire(s) :

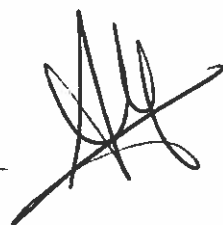
Mathilde Maillard

Matthieu Carrel

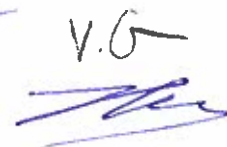
Marlène Bérard

  
2

  
P. Blanc





  
V.G.